



Commission des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 2

Réunion du 7 Septembre 2023 (par voie électronique)

Animateur : D. COZETTE

Présent(e)s : Mrs. J.C. VIGNAL – D. CORDIER -W. BONNEFOUS – M. KIANPOUR - F. GUERFI (CD) - G. DELORME (CD)

La commission accuse réception du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales en date du 01/09/2023.

Celle-ci prend acte de la demande d'avis sur les gymnases des clubs suivants :

- SURESNES FUTSAL
- ACBB
- VLG FUTSAL
- GENNEVILLIERS SOCCER

La commission informe la Commission Centrale des Compétitions Départementales que le **gymnase BERTY ALBRECHT de SURESNES pour le club de SURESNES FUTSAL** est en cours de classement.

La visite à été effectuée par Monsieur Alexandre Patrick de la CRTIS en date du 01/08/2023.

Sur le rapport photos du gymnase cité ci-dessus la commission constate du matériel de nettoyage dans le vestiaire des officiels.

➤ La Commission transmet un avis favorable pour la pratique du Futsal mais rappelle au club de SURESNES FUTSAL que le vestiaire des officiels ne doit pas être encombré de matériel ou d'autres éléments. Les officiels se réservant le droit de refuser les locaux.

Gymnase du PARCHAMP de Boulogne Billancourt pour le club ACBB :

- L'équipe ayant déclaré forfait général en date du 06/09/2023, la commission ne procédera pas à la visite des installations.

Gymnase PHILIPPE CATTIAU de Villeneuve la Garenne pour le club de VLG FUTSAL :

- Après vérification sur le logiciel Stadium, le gymnase est classé FUTSAL 2 depuis le 01/07/2021 et jusqu'au 09/02/2027.

La commission transmet donc un avis favorable pour la pratique du Futsal dans cette enceinte.

Gymnase PAUL LANGEVIN de Gennevilliers pour le club de GENNEVILLIERS SOCCER :

- La commission a effectué une visite du gymnase en date du 24/02/2023.
Dans la conclusion du rapport de visite publié sur le PV n°5 du 27/06/2023 la commission préconise que les rencontres se déroulent à huis clos (espace trop faible entre les lignes et les murs).

DEROGATION :

La commission prend connaissance de la demande de dérogation du club de VILLE D'AVRAY.

- Une visite des installations est prévue le 7 septembre 2023 par un membre de la commission et un compte rendu sera adressé au Comité directeur pour sa réunion du 13 septembre 2023.

INVITATION :

La commission remercie vivement Madame Jacqueline Belhomme Maire de Malakoff, Monsieur Patrick Ollier Président de la métropole du Grand Paris et Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine pour l'invitation à l'inauguration de la nouvelle pelouse hybride du Stade Marcel Cerdan le samedi 9 septembre 2023.

La commission transmet le PV au Comité directeur et à la Commission Centrale des Compétitions Départementales.

Prochaine réunion le mardi 26 septembre à 16 heures.

L'Animateur.